



VILLE
DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 MAI 2011 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

*D.G.S. ~ Secrétariat Général
BC/FB*

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Avril 2011

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 3 du 29 novembre 2010 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°3 du Conseil Municipal du 29 novembre 2010 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Dématérialisation du contrôle de légalité des actes administratifs : Transmission par voie électronique ou télétransmission

Vu l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorisant la transmission au représentant de l'Etat des actes soumis au contrôle de légalité par la voie électronique dans le cadre de l'application ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), il sera proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le principe de dématérialiser le contrôle de légalité des actes administratifs, et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités utiles dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité.

Rapporteur : M. le Maire

Travaux - Urbanisme

4) Centre Social et Culturel - Transfert du Siège dans les locaux de l'Ex DDE - Recherche de financements

Créé en mars 2010, le Centre Social et Culturel de Saint Omer rayonne aujourd'hui sur les différents quartiers de la Ville de par sa vocation élargie avec les maisons de quartiers. Les locaux actuels de la Maison des Associations au sein desquels siège le Centre Social et Culturel se composent de bureaux ne facilitant pas la confidentialité et un accueil satisfaisant des usagers. De plus, une centaine d'associations utilisent aujourd'hui les locaux et la demande de prêt de salle reste forte et parfois non satisfaite. En conséquence, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert du siège du Centre Social dans les locaux de l'Ex DDE et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier auprès des différents partenaires et en particulier s'agissant de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Pas de Calais.

Rapporteur : M. le Maire

Finances

5) Dénonciation de l'accord donné par la Commune aux Contrats d'Associations conclus le 15 décembre 1980 entre l'Etat et les Ecoles Enclos Notre-Dame, Notre-Dame, Immaculée-Conception, Saint-Bertin, Sainte-Marie pour les classes maternelles

Les écoles privées sous contrat ci-dessus mentionnées, situées sur le territoire de la Commune de Saint-Omer, bénéficient d'une contribution versée par la Commune de Saint-Omer et destinée à financer leurs classes maternelles depuis 1980, en raison de l'approbation apportée par la Commune aux contrats d'associations conclus le 15 décembre 1980 entre l'Etat et les écoles privées et reconduits tacitement, annuellement. Aux termes de l'article 12 desdits contrats, leur échéance arrive à terme en septembre 2011. A cette occasion, il sera proposé au Conseil Municipal de décider de dénoncer l'accord de la Commune apporté aux contrats d'association conclus le 15 décembre 1980 entre l'Etat et les Associations d'Ecoles Privées de Saint-Omer en tant qu'ils portent sur les classes maternelles et d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Rapporteur : M. le Maire

6) Cessions et Acquisitions effectuées au cours de l'année 2010

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et acquisitions mobilières et immobilières effectuées par la Ville de SAINT-OMER au cours de l'exercice 2010.

Rapporteur : M. F. DOYER

7) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 et affectation du résultat de l'exercice 2010

Le compte administratif de l'exercice 2010 (budget principal et salle « multifonctions ») sera présenté à l'Assemblée Délibérante. A l'identique, le compte de gestion 2010 de la Trésorerie de Saint-Omer sera soumis aux élus. Enfin, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoyant d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010, au vu du compte administratif présenté par Monsieur le Maire et du compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Omer, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2010.

Rapporteur : M. F. DOYER

En information au Conseil Municipal :

La justification de la Dotation de Solidarité Urbaine et son bilan d'utilisation au titre de l'exercice 2010 seront produits à l'Assemblée Délibérante, conformément à l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Bruno MAGNIER